



DEPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

DECISION DU MAIRE N° 2025-18
PORTANT CONCLUSION D'UN CONTRAT DE SURVEILLANCE & DE MAINTENANCE
DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE LA SALLE DE SPORT

Nous, Thierry BONTE, Maire de la Commune de Verlinghem,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2122-22,

Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2020-10 du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs,

Considérant que la commune dispose d'une centrale photovoltaïque installée sur la toiture de la salle de sport,

Considérant qu'il convient d'assurer la surveillance et la maintenance de la centrale photovoltaïque,

Vu la proposition de la société MANESOL sise 13 rue du Berry à Arras (62000),

DECIDONS

Article 1° - De conclure un contrat de surveillance et de maintenance de la centrale photovoltaïque de la salle de sport avec la société MANESOL sise 13 rue du Berry à Arras (62000) à compter du **18 septembre 2025**.

Article 2° - Le contrat joint à la présente décision est conclu pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction par période d'une année.

Article 3° - Le contrat est conclu pour un montant annuel de 690,00 € HT (six cent quatre-vingt-dix euros). Les interventions non comprises au contrat seront facturées comme suit :

- Taux horaire sur site : 50,00 € HT
- Forfait de déplacement : 90,00 € HT

Article 4° - Les prix sont révisibles annuellement dans les conditions fixées à l'article 6° dudit contrat.

Article 5° - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Représentant de l'État.

Verlinghem, le 16 septembre 2025.

Thierry BONTE, Maire.



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 29/09/25
et la publication le 29/09/25
Thierry BONTE, Maire.

